



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni, 92240 Malakoff
tél 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

COMMUNIQUE DE L'USP du 12 février 2010

A Propos de l'Intersyndicale des Psychiatres Publics

L'USP a pris connaissance de la fondation de l'Intersyndicale des Psychiatres Publics par le SPH et l'IDEPP et de la possibilité d'y être membre associé.

L'USP s'étonne de l'annonce d'y être déjà membre associé...

Nous avons toujours été en lien avec les autres syndicats de psychiatres (CASP, comité de liaison...) et continuerons à le faire lorsque cela sera nécessaire et possible, mais nous nous réservons le temps de la réflexion pour nous associer ou non à cette nouvelle intersyndicale.

L'USP rappelle qu'au-delà de la défense de la psychiatrie publique, la défense d'une psychiatrie respectueuse du sujet, qu'elle soit associative ou privée, est aussi nécessaire, ainsi que la défense de l'accès aux soins pour tous, du maintien des services publics, des libertés individuelles et collectives et c'est au nom de tous ces combats que l'USP participe à de nombreux collectifs.